

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 3 février 2014 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

**EST ABSENT :**

Monsieur Michel Bernier	Conseiller
-------------------------	------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

À l'ouverture de la séance, monsieur le Maire récite la prière d'usage.

2. **ORDRE DU JOUR**

14-02-21 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après, et considéré « ouvert »

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**
  - Points à ajouter
  - Adoption
3. **PERIODE DE QUESTIONS**
4. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014**
  - Commentaire/Correction
  - Adoption
5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
  - 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
    - 5.1.1- Demande d'aide financière – Club FADOQ L'Oasis de Neuville
  - 5.2. Versement pour étude de faisabilité sur un projet de navigation à vapeur et nomination d'un représentant du conseil
6. **SERVICE DES INCENDIES**
  - 6.1. Rapport d'intervention du mois de janvier 2014
7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1 Tarification 2014 – Service des Travaux publics
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 8.1. Avis de motion – modification du règlement de lotissement numéro 103
  - 8.2. Avis de motion – modification du règlement de zonage numéro 104
9. **SERVICE DES LOISIRS**

- 9.1 Honoraires des spécialistes – session hiver 2014
- 10. TRÉSORERIE
  - 10.1. Présentation des comptes
  - 10.2. Autorisation de paiement – 3<sup>e</sup> versement du contrat de déneigement
  - 10.3. Appropriation du surplus
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Plusieurs questions sont adressées au conseil à l'égard de l'aérodrome en particulier au sujet de la circulaire d'information diffusée par Transport Canada.

Monsieur Dominic Garneau répond à plusieurs questions sur ce sujet et précise que les objectifs de l'intervention du conseil sont d'assurer la qualité de vie des citoyens et d'assurer un contrôle sur le territoire municipal.

La circulaire d'information diffusée par Transport Canada sera disponible sur le site internet de la ville.

La période de questions a débuté à 19 h 34 pour se terminer à 20 h 04.

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014**

Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

**COMMENTAIRES/CORRECTIONS**

Aucun

**14-02-22 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**5.1 SUIVI DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

**5.1.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB FADOQ L'OASIS DE NEUVILLE**

**14-02-23** Le Club FADOQ, l'Oasis de Neuville adresse une demande d'aide financière à la municipalité pour l'organisation de leurs activités régulières offertes aux aînés de Neuville.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil verse la somme de 300 \$ à la FADOQ l'Oasis de Neuville, pour la tenue de leurs activités régulières qui se dérouleront tout au long de l'année.

**QUE** ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 19000 996 « dons et subventions ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR LA NAVIGATION À VAPEUR DANS LE CADRE DU PROJET DU PACTE RURAL**

**14-02-24** **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no 13-07-145 le 2 juillet 2013 à l'effet d'appuyer la réalisation de l'étude de faisabilité sur un projet d'interprétation de la navigation à vapeur pour un montant maximal de 800 \$ conditionnellement à l'acceptation de ladite étude par le comité sur le pacte rural.

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude sur la navigation à vapeur a été acceptée par le comité sur le pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-Santé a été mandatée au nom des cinq municipalités riveraines au fleuve pour déposer la demande de financement de l'étude et la contribution financière totale de 4 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de l'étude réalisé par un consultant est estimé à 8 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un représentant du conseil pour le comité des Haltes du Saint-Laurent chargé d'assurer le suivi de l'étude sur la navigation à vapeur;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la trésorière à procéder au versement de 800 \$ à la ville de Cap-Santé à titre de contribution à la réalisation de l'étude sur la navigation à vapeur sur le fleuve Saint-Laurent;

**QUE** ce montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 70120 410;

**QUE** monsieur Dominic Garneau soit nommé représentant pour la Ville de Neuville au sein du comité des Haltes du Saint-Laurent qui travaillera à la réalisation de ce 2<sup>e</sup> projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. SERVICE INCENDIE**

**6.1 RAPPORT D'INTERVENTION DU MOIS DE JANVIER 2014**

Le Service des incendies est intervenu à huit reprises au cours du mois de janvier 2014.

**7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 TARIFICATION 2014 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**14-02-25** **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville est, en vertu du règlement no 32, maître d'œuvre à l'égard de la canalisation de fossé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville fait appel au personnel du Service des travaux publics pour les travaux de canalisation sur son territoire et procède à des prêts d'équipements de voirie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder aux ajustements des tarifs horaires et du tarif journalier afin de rapprocher les prix exigés pour la réalisation des travaux et la location des équipements aux coûts coutants de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil adopte les tarifs horaires pour les différents travaux de canalisation et pour les prêts d'équipements tels que mentionnés au tableau sur la tarification joint à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 103 CONCERNANT LA DÉFINITION ET LES DIMENSIONS MINIMALES RELATIVES AU TERRAIN DES RÉSIDENCES BIFAMILIALES**

14-02-26 Madame Magali Frenette, conseillère au siège numéro 2, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à la modification au règlement de lotissement numéro 103 afin de modifier et de préciser la définition et les dimensions minimales des terrains s'appliquant spécifiquement pour les résidences bifamiliales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 CONCERNANT LA DÉFINITION DE RÉSIDENCE BIFAMILIALE**

14-02-27 Madame Magali Frenette, conseillère au siège numéro 2, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à la modification au règlement de zonage numéro 104 afin de modifier et de préciser la définition d'une résidence bifamiliale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. SERVICE DES LOISIRS**

**9.1 HONORAIRES DES SPÉCIALISTES – SESSION HIVER 2014**

14-02-28 **CONSIDÉRANT QUE** la période d'inscription pour la session hiver-2014 est terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation des activités pour la session hiver -2014 vise la période du 20 janvier au 10 mai 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura 15 cours pour 29 périodes d'activité et 258 inscriptions à la session hiver 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la négociation pour les taux horaires a eu lieu entre le Service des loisirs et les spécialistes de chacun des cours.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accepte la liste des honoraires des spécialistes pour la session d'hiver 2014 qui est présentée en pièce jointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. TRÉSORERIE**

**10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES**

**14-02-29** Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2014, au montant de 323 999.09 \$ et l'approuvent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 323 999.09 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat ce quatrième jour du mois de février 2014.

---

Manon Jobin, trésorière

**10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – 3<sup>E</sup> VERSEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

**14-02-30** **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gilles Rochette et fils inc. a été dûment mandatée par la Ville de Neuville pour procéder au déneigement des rues publiques de la ville de par la résolution numéro 13-07-131;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement prévoit des versements mensuels à la compagnie Gilles Rochette et fils inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement pour le mois de février s'élève à 38 390.14 \$ (incluant les taxes) et constitue le 3<sup>e</sup> de 6 versements à effectuer;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une somme de 38 390.14 \$ à la compagnie Gilles Rochette et fils inc. à titre de 3<sup>e</sup> versement pour le contrat de déneigement.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 02 32000 443 « *Contrat pour enlèvement de la neige* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.3 APPROPRIATION DU SURPLUS**

**14-02-31** **CONSIDÉRANT QUE** lors de la préparation du budget de l'année financière 2013, il avait été prévu de puiser à même le « Surplus affecté Fonds dédié au développement économique » une somme de 200 000 \$ pour financer une partie du coût des travaux effectués au presbytère et il avait été prévu de puiser à même le « Surplus affecté Fonds environnement et parcs » une somme de 50 000 \$ pour financer une partie des travaux d'aménagement des jeux d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 13-12-221 le conseil a annulé les « Surplus affecté Fonds dédié au développement économique » et « Surplus affecté Fonds environnement et parcs » et a affecté les soldes desdits fonds au « Surplus accumulé non affecté »;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux effectués au presbytère a excédé de 53 202 \$ le montant budgétisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux réalisés dans le cadre de la programmation de la Taxe d'accise sur l'essence a excédé de 98 840 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les services professionnels pour la réalisation d'une étude relative à la transformation de l'Église ont nécessité un investissement total de 35 086 \$;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à approprier une somme de 437 128 \$ à même le surplus accumulé non affecté # 55 99100 000, pour combler le manque à gagner des projets réalisés mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 12 pour se terminer à 20 h 20. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20 heures.

*En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes, et chacune des résolutions y figurant.*

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et greffier